

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 01 avril 2025 à 20 heures 00 minutes
Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa

Excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

Secrétaire de séance : M. BOUCHICHE Laurent

Président de séance : Mme BROUSSE Michèle

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2025

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2025.

2 - Vote des taxes 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,
Vu la note d'information de la DGCL du 28 février 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,
Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,42 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 89,99 %
A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,42 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89,99 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,24 %

et d'autoriser Madame le Maire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Vote du budget primitif 2025 - Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

En fonctionnement :

Dépenses : 660 008 €

Recettes : 660 008 €

En investissement :

Dépenses : 458 378 €

Recettes : 458 378 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Vote du budget primitif 2025 - Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

En fonctionnement :

Dépenses : 30 367 €

Recettes : 30 367 €

En investissement :

Dépenses : 81 661 €

Recettes : 81 661 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Location de la salle des fêtes à l'Association Profit'n Roll pour l'année 2024-2025

Madame le Maire explique que l'Association Profit'n Roll dont le siège est situé à Isserteaux avait demandé depuis 2017 à la commune la mise à disposition de la salle des fêtes. L'Association souhaite continuer ses activités dans cette salle pour l'année scolaire 2024-2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De louer la salle des fêtes pour une somme de 200 € pour l'année,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Suppression du poste d'agent de maîtrise - Tableau des effectifs 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise suite au décès de l'agent. Un poste d'adjoint technique a été créé au Conseil Municipal du 6 février 2025.

Après avis favorable du CST du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Décide :

La suppression, à compter du 1er avril d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'agent de maîtrise (école).

Le tableau des effectifs se présente ainsi :

- 1 poste d'attaché territorial (25/35ème) - Titulaire
- 1 poste d'adjoint technique territorial - Ecole (24/35ème)
- 1 poste d'adjoint technique territorial - Titulaire (35 h)
- 1 poste d'adjoint technique territorial - Titulaire (21/35ème)
- 1 poste d'adjoint technique territorial - Cantine (23/35ème) - CDD
- 1 poste d'adjoint technique territorial - Entretien des bâtiments (11/35ème) - CDD
- 1 poste d'adjoint administratif - Agence postale (17H15/35ème) - CDI

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Questions diverses

1 - Examen des devis pour la fermeture du portail extérieur de l'école maternelle

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que deux devis ont été transmis concernant le portail extérieur de l'école. L'un concernant la soudure (entreprise Atelier De Babi) d'un montant de 800,00 € HT et l'autre pour la partie électrifiée (entreprise Topelec 63) d'un montant de 1 368,00 € HT, soit un total de 2 168,00 € HT. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ces deux devis.

2 - Examen des devis pour les portes du hangar communal

Madame le Maire explique que les portes du hangar municipal sont en très mauvais état et méritent d'être changées. La Commune a reçu plusieurs devis : le devis transmis par FL Menuiseries, d'un montant de 4 498,00 €, est erroné puisque plusieurs portes sont manquantes. Les deux autres sont celui de Class Concept Menuiseries, pour un montant de 17 952,00 € HT et de l'Atelier Balzarini, pour un montant de 9 066,00 €, pour lequel une porte est manquante.

Après rectification des devis, le devis de FL Menuiseries d'un montant de 16 549,84 € HT étant le moins onéreux, cette proposition est retenue. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis.

3 - Révision du règlement et des tarifs de location de la salle des fêtes

Il est demandé à chaque conseiller municipal de réfléchir à un futur règlement ainsi qu'à des tarifs de location pour la salle des fêtes récemment rénovée. Cette réflexion fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil.

4- Demande de l'Auberge de l'Ailloux pour l'autorisation d'organiser des tournois de pétanque

Les demandes portent sur les dates suivantes :

- 28 juin 2025
- 12 juillet 2025
- 03 août 2025 avec location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal ne souhaite pas autoriser un concours de pétanque le même jour que la fête patronale le 28 juin, mais autorise l'auberge à organiser un concours le 12 juillet et le 03 août. Le tarif de location de la salle des fêtes sera celui appliqué aux habitants de Manglieu, soit 100,00 €.

5- Sécurisation des bâtiments communaux

L'entreprise Spara, mandatée par l'assureur Groupama de la Commune, propose la sécurisation des bâtiments communaux via l'installation d'un système d'alarme. L'installation est gratuite mais un abonnement sera mis en place mensuellement : 59,80 € HT pour la Mairie et l'Agence Postale, 52,30 € HT pour le hangar communal. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

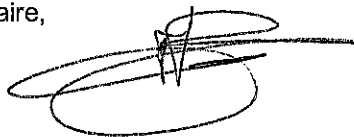
6- Présentation du Contrat Local de Santé porté par Mond'Arverne Communauté

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mond'Arverne Communauté a signé avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale et l'Agence Régionale de Santé un Contrat Local de Santé. Un référent santé sera désigné au sein du Conseil pour suivre ce contrat.

Le Secrétaire de séance,

Fait à MANGLIEU

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke, positioned to the right of the text 'Le Maire,'.

MAIRIE DE MANGLIEU

N° INSEE : 63205

Séance du 01/04/2025 à 20h00

N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

2	- Vote des taxes 2025	- 2025-04-01-001	-
3	- Vote du budget primitif 2025 - Commune	- 2025-04-01-002	-
4	- Vote du budget primitif 2025 - Assainissement	- 2025-04-01-003	-
5	- Location de la salle des fêtes à l'Association Profit'n Roll pour l'année 2024-2025	- 2025-04-01-004	-
6	- Suppression du poste d'agent de maîtrise - Tableau des effectifs 2025	- 2025-04-01-005	-

Membres présents :

NOMS Prénoms	Observations
BOUCHICHE Laurent	
BROUSSE Michèle	
BRUT Emmanuelle	
BRUT Vincent	
FAURE Francis	
MONTI Christian	
PAGES Patrice	
VERMOREL Julien	
WALRAND Andrée	

Procurations :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Membres excusés :

LEGRIX Nathalie

Membres absents :

DELTOUR Mélissa

Secrétaire de séance :

BOUCHICHE Laurent

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



